GOUVERNEMENT

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Brest et Lannion, le 22 avril 2022
N° 0-8619-2022/PREMAR_ATLANT/AEM/NP
N°

Le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas
préfet Maritime de l'Atlantique

---

Le préfet des Côtes d'Armor

à

destinataires *in fine*

OBJET : compte rendu du comité de pilotage conjoint des sites Natura 2000 « Trégor-Goëlo » (ZSC FR5300010) et (ZPS FR5310070).

ANNEXES : deux annexes.

Le comité de pilotage pour l'animation du document d'objectifs des sites Natura 2000 « Trégor-Goëlo » (ZSC - FR5300010) et (ZPS- FR5310070) auquel vous étiez conviés, s'est déroulé le 22 novembre 2021 à Plouézec. Vous trouverez ci-joint son compte rendu accompagné de la liste des participants.

Nous vous informons que le diaporama présenté au cours de ce comité de pilotage est mis à votre disposition sur le site internet suivant : https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/au-quotidien/preserver-recycler/espaces-naturels-et-biodiversite/natura-2000/

Pour le préfet Maritime de l'Atlantique
l'adjoint au préfet Maritime
chargé de la division de l'action de l'État en mer,

Jean-Michel CHEVALIER

Pour le préfet des Côtes d'Armor,
la sous-préfete de Lannion

BCRM de Brest – Préfecture maritime de l'Atlantique
CC 46 – 292040 BREST CEDEX 09
aem@premar-atlantique.gouv.fr

Sous-préfecture de Lannion
9 rue Joseph Morand – 22300 LANNION cedex
sp-lannion@cotes-darmor.gouv.fr

**ANNEXE I**

**COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE D'ANIMATION DU DOCOB « TREGOR-GOELO »**

**FR 5300010 (ZSC) & FR 5310070 (ZPS)**

**Lundi 22 novembre 2021 – salle polyvalente Ostréa à Plouézec**

1. LISTE DES PARTICIPANTS (CF ANNEXE II)

2. ORDRE DU JOUR

- Bilan de l'animation du document d'objectifs commun ZSC et ZPS ;
- perspectives 2022 ;
- questions diverses.

3. INTRODUCTION

Le sous-préfet de Lannion, Laurent Alaton, introduit la séance en remerciant Jacques Mangold, maire de Plouézec, d'accueillir le comité de pilotage Natura 2000 « Trégor-Goëlo ».

L'Administrateur Général des Affaires Maritimes (AGAM) Jean-Michel Chevalier, adjoint du préfet Maritime de l'Atlantique, se présente puis rappelle les fonctions du préfet Maritime. Ce dernier, en tant qu'autorité civile, est investi d'un pouvoir de police générale. Il a autorité dans tous les domaines où s'exerce l'action de l'Etat en mer notamment la défense des droits et intérêts nationaux, le maintien de l'ordre public, le secours et la sécurité maritime, la protection de l'environnement et la lutte contre les activités illicites en mer.

Il rappelle que ce comité de pilotage est en phase d'animation du document d'objectifs commun aux deux sites Natura 2000 majoritairement marins, ce qui explique la co-présidence préfet maritime et préfet de département. Ces derniers ont confié l'animation à Guingamp-Paimpol Agglomération en coopération avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Le vice-président de Guingamp-Paimpol Agglomération, Jean-Pierre Giuntini, remercie également Jacques Mangold d'avoir mis la salle Ostréa à disposition de ce comité de pilotage.

Jacques Mangold (*Maire de Plouézec)* intervient alors pour signaler un problème dans les transmissions des invitations. Hélène Gosse (Guingamp-Paimpol Agglomération) répond que les invitations ont été envoyées aux adresses-mails génériques des communes. Cependant, les membres du comité de pilotage qui le souhaitent, peuvent indiquer des adresses mails supplémentaires auprès de la chargée de mission, qui seront prises en compte.

Jean-Michel Chevalier (*adjoint préfet Maritime*) énonce l'ordre du jour puis laisse la parole à la chargée de mission Natura 2000, Hélène Gosse.

4. BILAN DE L'ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS COMMUN ZSC et ZPS

Le bilan d'animation depuis le dernier comité de pilotage (02/05/2019) est précédé d'un rappel des principales caractéristiques et enjeux des sites Trégor-Goëlo. Le bilan est ensuite décliné selon les grandes axes d'action de Natura 2000.

### 4.1. Gestion des habitats et des espèces

Hélène Gosse (Guingamp-Paimpol Agglomération) présente les deux contrats terrestres relatifs à la restauration des landes et des prairies sur le massif de Penhoat-Lancerf sur la commune de Plourivo ainsi que l'installation de 3 mouillages innovants en contrat marin au niveau du pôle

nautique à Loguivy (Ploubazlanec) qui sont installés sur un herbier de zostères. En complément de cette opération, un suivi par drone a été mis en place pour observer la reprise de l'herbier. On observe en 2021, un meilleur développement de l'herbier qu'en 2019 et 2020 notamment sur les deux corps-morts les plus éloignés de l'estran. Toutefois, cette observation reste à confirmer ; une plongée permettrait d'avoir une vision plus fine de la reprise de l'herbier au pied des mouillages.

## 4.2 Suivis scientifiques et techniques

### *4.2.1. Présentation des études financées par l'OFB*

Hugues Casabonnet (*OFB remplaçant temporairement Marie Le Baron sur le site*) présente succinctement l'Office Français de la Biodiversité, établissement public créé en 2020 par la fusion de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Cet établissement se compose de directions nationales, régionales et de délégations de façade. Il précise qu'il dépend de la délégation de façade maritime Atlantique. Il présente ensuite les différentes études d'acquisitions de connaissance financées par l'OFB qui concernent les sites Natura 2000 « Trégor-Goëlo ».

#### *4.2.2.1 Cartographie des herbiers de zostères*

Cette étude a démarré en 2019 et a été réalisée par le bureau d'études Bio-littoral. Elle a permis de cartographier les herbiers de zostères, plante marine formant des prairies sous-marines, véritable source de biodiversité et identifié comme habitat d'intérêt communautaire pour la désignation du site Natura 2000 « Trégor-Goëlo » ZSC.

Cet habitat, touché par une maladie dans les années 1930, a fortement régressé. Une recolonisation a lieu depuis mais dans des proportions moins importantes que par le passé. Par ailleurs, la présence et l'importance surfacique des herbiers est variable dans le temps et dans l'espace du fait de facteurs anthropiques ou d'une variabilité naturelle observée d'une année sur l'autre. Il présente les résultats de l'étude réalisée par le bureau d'étude Biolittoral qui s'est attaché à :

- délimiter les zones d'herbiers au sein du site ;
- décrire les zones de régressions ou d'expansions par rapport aux données historiques ;
- décrire l'état de conservation au sein de « zones à risques » pour mieux comprendre et favoriser leur conservation.

En exemple de résultats de l'étude, des expansions d'herbiers ont pu être observées au sud de l'île de Bréhat, malgré la présence de mouillage. Mais cette étude a également permis d'identifier des zones de déclin comme à l'ouest de l'île de Bréhat (liée à des phénomènes naturels comme l'hydrodynamisme et les algues) et dans la baie de Paimpol au niveau des tables ostréicoles et des zones de mouillage. Des discussions avec les usagers sont à prévoir au regard de ces nouvelles connaissances pour favoriser le bon état des herbiers.

Un membre du COPIL s'interroge sur la raison pour laquelle l'intégralité du site n'a pas été couvert par cette étude. Hugues Casabonnet répond que l'étude s'est basée sur les enjeux connus en analysant la cartographie historique et les images ortholittorrale récentes (2019) afin de prioriser les secteurs d'observation. Hélène Gosse ajoute cependant que la cartographie a été revue pour l'ensemble du site.

Jacques Mangold (*Maire de Plouézec)* observe une saisonnalité et une régulation dans le temps avec la température et les mouvements de fond. Comment l'OFB peut qualifier une extension ou un recul. Quelle est la part de responsabilité des mouillages et de l'environnement ?

Hugues Casabonnet (*OFB*) répond que les zones d'expansions/ régressions sont identifiées par comparaison avec les données plus anciennes (IFREMER 2007 principalement). Les impacts de certaines activités, comme les mouillages, présentent des caractéristiques propres comme des

cercles blancs autour du mouillage ou des sillons du passage des tracteurs. Dans ces cas, les observations sont factuelles. Par ailleurs, le protocole d'étude prévoit que les observations soient réalisées toujours aux mêmes périodes, là où l'herbier est le plus présent (au printemps). Cette étude permettra ensuite aux membres du COPIL de participer à la discussion sur la nécessité de prendre des mesures lors d'un prochain Groupe de travail.

Un représentant de Bretagne Vivante ajoute que 4 mouillages seront remplacés par des mouillages innovants à moindre impact sur les herbiers (anse de Launay à Ploubazlanec). Hugues Casabonnet précise que l'OFB finance ce type de conversion par le biais du plan de relance ou sur financement propre.

La DREAL finance également ces actions via les contrats Natura 2000 marins.

#### *4.2.2.2 Cartographie et caractérisation des bancs de maërl en Bretagne Nord*

Evans Trébaul (*Idra Bio & Littoral*) présente l'étude qui l'a menée.

Cette étude s'est portée sur trois sites Natura 2000 « Trégor-Goëlo », « Côte de Granit rose » et « Baie de Morlaix » (ZSC).

Pour ce faire, les scientifiques ont travaillé à partir de vidéos sous-marines et d'échantillons analysés en laboratoire.

La campagne vidéo a permis d'observer et de caractériser la répartition du maërl sur l'ensemble de la zone étudiée. Au laboratoire, les scientifiques ont cherché à mesurer la vitalité et la taille des brins du maërl vivant.

Les résultats font apparaître un banc de maërl complètement absent dans le chenal ouest de Brehat, et un autre banc au niveau de l'Ost Pic très étendu du nord au sud. Ces données sont stables par rapport aux données de l'IFREMER (1998). D'une manière générale, les pourcentages de recouvrement sont relativement faibles.

Hugues Casabonnet (*OFB*) rappelle que c'est l'analyse des risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaires par les activités de pêche professionnelle, communément appelée « Analyse Risque Pêche (ARP) », menée en 2018, qui est à l'origine de l'étude. Ces nouvelles données permettront de relancer les discussions sur des mesures éventuelles à prendre. Les résultats de cette étude sont alors importants pour la suite de ces travaux notamment pour les pêcheurs professionnels.

Nolwenn Hamon (*Comité régional des pêches -CRPMEM*) confirme qu'au moment des discussions sur les mesures, les pêcheurs avaient des interrogations sur les données initiales. Les pêcheurs avaient donc demandé à avoir de bonnes connaissances afin d'avoir ensuite des mesures adaptées. Ces discussions seront relancées dans quelques mois.

Lien vers la présentation Natura 2000 : https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/au-quotidien/preserver-recycler/espaces-naturels-et-biodiversite/natura-2000/

#### *4.2.2.3 Étude sur la mégafaune marine en Bretagne Nord*

Hugues Casabonnet présente les résultats de l'étude réalisée par le bureau d'étude Setec in vivo, financé par l'OFB.

L'objectif de cette étude est de mieux comprendre le fonctionnement du site pour la mégafaune marine. Elle vise à répondre aux objectifs de la Directive Cadre pour la Stratégie du Milieu Marin (DCSMM) de la façade Nord-Atlantique Manche Ouest (NAMO) et alimentera d'autre part les différentes politiques publiques.

Le protocole de cette étude consistait à réaliser des campagnes d'observation en survol aérien. Environ 1000km ont été parcourus dans le cadre de cette étude. À chaque saison en 2020 et 2021, deux survols ont été réalisés avec deux observateurs à bord équipés d'appareils qui enregistrent les observations réalisées (toutes espèces et activités humaines comme le trafic

maritime, la pêche, les macro-déchets et les pollutions). A noter que ce type d'étude est coûteuse et ne peut donc être renouvelée chaque année. En résumé :

- 47 espèces ou groupes d'espèces d'oiseaux marins et côtiers (canards, limicoles) ont été observés (16723 individus) ;
- au moins six espèces de mammifères marins (Dauphin commun, le Dauphin bleu et blanc/ commun, le Grand dauphin, le Dauphin de Risso, le Marsouin commun, le phoque gris) pour 466 individus ;
- 1011 observations de bouées de pêche ;
- 1545 déchets (223 plastique et 22 hydrocarbures) ;
- des avancées méthodologiques (réplicable) pour alimenter des suivis.

Laurent Alaton (*sous-préfet de Lannion*) demande si l'effectif des phoques dans le site Natura 2000 a pu être estimé. Hugues Casabonnet (*OFB*) répond qu'il pourra communiquer la question au bureau d'étude et à Marie Le Baron (*OFB*). Enfin, il précise que le rapport d'étude sera accessible aux membres du COPIL du site.

### *4.2.2 Présentation du projet RESPECT*

par Nolwenn Hamon *(CRPMEM Bretagne)*

Ce projet est porté par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Bretagne et les quatre Comités Départementaux (CDPMEM) bretons de novembre 2018 à octobre 2021. Il a pour objectif de sensibiliser les pêcheurs professionnels à la biodiversité marine, de développer et valoriser des pratiques de pêche durable et de répondre, en grande partie aux engagements du CRPMEM dans le cadre de l'ARP.

L'échelle de travail se limite à la Bretagne et vise à toucher tous les pêcheurs bretons sans se limiter aux AMP. Il est financé par le FEAMP et France Filière Pêche. Il consiste à produire des contenus pédagogiques et des outils de communication destinés aux pêcheurs professionnels :

- un carnet de bord plastifié qui rassemble une présentation détaillée des principaux habitats et espèces importantes de Bretagne (herbiers de zostères, maërl, champs de blocs, forêts de laminaires, roches circalittorales à faune dressée, les fonds meubles, les récifs d'hermelles, et des mammifères marins, les oiseaux marins, et les engins de pêche usagers considérés comme déchets) ;
- des expositions itinérantes sur les herbiers de zostères, sur les bancs de maërl et sur le puffin des Baléares, comme une déclinaison du carnet de bord. Elles sont disponibles dans chaque département breton ;
- des témoignages vidéos de pêcheurs professionnels relatifs à l'usage de bonnes pratiques vertueuses à un habitat ou une espèce (impact des filets dans les herbiers, la pêche des ormeaux en plongées sous-marine dans les champs de blocs, déclaration des captures accidentelles de mammifères marins, gestion des engins de pêches usagers) et deux films courts sur le recyclage des filets de pêche ;
- des couches géomatiques réglementaires et environnementales compatibles avec les ordinateurs de bord, sur clés USB qui sont distribués aux professionnels ;
- support de formation à l'attention des lycées maritimes. Cette thématique a été reprise au niveau national par le CNPN et l'OFB. Cependant l'ensemble des outils diffusés aux pêcheurs pros a été distribué aux lycées.
- un site internet RESPECT qui permet d'accéder à l'ensemble des outils pédagogiques et des couches géomatiques mises à jour régulièrement : https://www.respect-peches-durables.org.

Les membres du COPIL sont invités à consulter ce site internet pour retrouver l'ensemble des outils présentés. Un onglet « monairemarineprotégée », a été créé afin de permettre à tous d'accéder aux informations de l'aire marine protégée qui les concerne.

Enfin, une des forces du projet RESPECT, est la diffusion de ces outils distribués main à main aux professionnels par des personnes du comité régional des pêches. Cela permet de prendre le temps d'échanger avec eux et de leur expliquer l'intérêt de ce projet.

Jacques Mangold (*maire de Plouézec*) demande si les dérogations dans la zone des trois miles sont prises en compte dans les couches géomatiques réglementaires. Nolwenn Hamon *(CRPMEM Bretagne)* répond qu'il n'y a pas de dérogation dans le site Natura 2000 « Trégor-Goëlo ».

#### *4.2.3 Autres suivis*

Des baguages d'oiseaux sont réalisés chaque année sur les sites du Conservatoire du Littoral gérés par Guingamp-Paimpol Agglomération. L'année dernière, parmi les observations, trois individus « Pics Mar » ont été capturés pour être bagués : cela a confirmé la présence de cette espèce sur le site Natura 2000.

Par ailleurs, le Groupe Mammalogique Breton (GMB) a apporté des premiers éléments quant à la présence et à l'activité des chiroptères sur la pointe de Minard (Plouézec) et dans l'anse du Ouern (Ploubazlanec) en 2020. À Minard, il a été observé une forte activité de la barbastelle sur les landes littorales. Sur Ploubazlanec, les chiroptères restent peu nombreux malgré des habitats favorables, notamment la bande boisée entre l'anse du Ouern et l'Arcouest, qui pourrait s'expliquer par un manque de nourriture dans l'environnement immédiat (cultures maraîchères).

### 4.3. Évaluation des incidences

Hélène Gosse (Guingamp-Paimpol Agglomération) note une quantité de dossiers relatifs aux évaluations d'incidences plus importante en 2021 que les deux années précédentes. Ces dossiers concernent des manifestations sportives, des travaux (peut-être dû au retard pris en 2020 et au plan de relance) et tout ce qui concerne l'occupation du domaine public maritime. Certains sont très chronophages ; par exemple, les événements sportifs comme le Tour de France 2021 ont nécessité plusieurs temps d'échanges et de concertation avec les porteurs de projets, en lien avec les services de l'Etat et les gestionnaires d'espaces naturels.

### 4.4 Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'action

Concernant l'objectif de la veille à la cohérence d'autres actions, Hélène Gosse a participé au travail d'élaboration du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération et à la mise en place d'une stratégie en faveur de la biodiversité à l'échelle de l'Agglomération. À ce titre, des conventions de partenariat avec le Département et le GMB ont été signées.

### 4.5. Information, communication, sensibilisation

Guingamp-Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor Communauté (à la fois opérateurs Natura 2000 et structures porteuse de SAGE), avec le soutien financier de l'OFB, ont réalisé une campagne de sensibilisation « Eau la la !! C'est beau la mer ». L'objectif est d'améliorer les pratiques des plaisanciers, et plus largement des usagers du littoral, afin de diminuer les atteintes à l'environnement marin sur le littoral de Plouha à Plestin-les-Grèves. Les messages de sensibilisation portent sur 6 thématiques : mouillage et herbiers de zostères, pêche, gestion des eaux usées, carénage, approche de la faune et gestion des déchets.

Cette campagne a commencé en 2019, avec une première saison de terrain (trois mois). En 2020, en raison de la crise sanitaire, les équipes ont diffusé les livrets sans pouvoir sensibiliser les usagers sur le terrain. En 2021, la campagne a pu reprendre sur le terrain, avec la présence d'un médiateur sur six mois.

Ce travail a remporté le prix Natura 2000 dans la catégorie « communication », ce qui a permis de financer, en complément des outils de communication déjà existants, une vidéo visible sur le site internet : protegeonslamer.bzh

Quelques chiffres du bilan 2021 à l'échelle du site Trégor-Goëlo : près de 400 personnes ont été sensibilisées dont 210 enquêtées, ce qui a permis d'évaluer la portée des messages (connaissance des aires marines protégées, du rôle des herbiers, etc.).

Les médiateurs ont travaillé sur des actions complémentaires comme, par exemple, un projet « clé en main » (visuel et notice explicative) pour le déploiement de bacs à marées sur le Goëlo, la démarche étant déjà en place sur Lannion-Trégor Communauté. L'opérateur Natura 2000 a également participé à l'élaboration d'autres outils de communication comme l'application Nav&Co (partenariat OFB et SHOM), la création d'une page dédiée à Natura 2000 sur le site Web de Guingamp-Paimpol Agglomération ou encore le lancement du projet d'une campagne de sensibilisation Ecogestes en Bretagne (projet porté par l'URCPIE de Bretagne).

Un lien a également été fait avec la campagne de sensibilisation « on marche sur des œufs » portée par le Conservatoire du Littoral. Stéphane Riallin précise que ce dispositif a été mis en place au printemps 2020 pour préserver du dérangement les couvées qui avaient pu s'installer sur les plages au cours du confinement. Les retours sont très positifs au niveau national et particulièrement en Bretagne et dans le département des Côtes d'Armor.

### 4.6. Gouvernance, concertation

Suite aux élections municipales de 2020 et l'installation de nouvelles équipes dans certaines collectivités, l'opérateur Natura 2000 reprend contact avec les communes du site pour leur (re)présenter la politique Natura 2000 et les enjeux sur leur territoire.

Dans cette démarche et par le biais de sujets particuliers (renouvellement des zones de mouillage, par exemple), l'opérateur a pu rencontrer plusieurs communes en 2021. C'est ainsi qu'une réflexion a été engagée avec la commune de Bréhat pour la protection des îlots en période de nidification, en lien avec l'OFB et le Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor.

## 5 PERSPECTIVES 2022

Un projet de contrat terrestre est à l'étude pour l'aménagement de la maison du garde-barrière à Coat-Ermit, sur la commune de Plourivo. Stéphane Riallin précise que ce projet a été réalisé et financé par le conservatoire du littoral. Il reste toutefois des aménagements complémentaires qui pourraient faire l'objet d'un contrat Natura 2000 pour convertir l'ancienne maison en refuge pour la faune (chiroptères notamment) comme préconisé par le GMB à l'occasion d'une visite de site en mai 2021.

D'autres projets de contrats sont en cours de réflexion avec les communes dans le cadre du renouvellement de leurs zones de mouillage afin de réorganiser, pour certaines, le stockage des annexes en dehors des habitats d'intérêt communautaire.

Suites aux études d'acquisitions des connaissances financées par l'OFB, des discussions avec les pêcheurs professionnels vont s'organiser en 2022.

Par ailleurs, dans la continuité des premières observations de terrain réalisés par le GMB quant à la présence des chiroptères sur les landes littorales en automne, une expertise plus poussée est envisagée sur le secteur des falaises de Plouha / Plouézec afin de mieux comprendre l'utilisation de l'espace par les espèces. Concernant les évaluations d'incidences Natura 2000, l'opérateur Natura 2000 va travailler à l'élaboration d'une charte sur les manifestations nautiques en y associant les clubs nautiques pour les inciter à s'engager.

Sur la thématique communication/sensibilisation, Guingamp-Paimpol Agglomération souhaite relancer la campagne « Eau la la, C'est beau la Mer » en 2022 via le recrutement d'un médiateur, sous réserve de l'obtention de subventions.

Jacques Mangold (*maire de Plouézec*) demande comment est pris en compte le recul du trait de côte concernant la faune, la flore et la modification de la géographie de l'estran. Hélène Gosse (Guingamp-Paimpol Agglomération) répond que Natura 2000 n'est peut-être pas la meilleure ni la seule entrée pour répondre à cette question.

Laurent Alaton (sous-préfet de Lannion) demande cependant à la chargée de mission d'y réfléchir dans la prochaine rédaction du DOCOB.

Michel Ledard (*DREAL Bretagne*) ajoute que le DOCOB est révisable en fonction d'ajout important d'éléments nouveaux. Les différentes études présentées ce jour permettrait d'alimenter le DOCOB et seront remontées à la Commission Européenne via la mise à jour régulière du formulaire Standard de données (FSD) propre à chaque site.

Laurent Alaton (*sous-préfet de Lannion*) demande qu'un lien soit réalisé avec l'évolution du trait de côte. Il comprend l'observation de monsieur le Maire de Plouézec et promet de voir comment ce sujet pourra être traité.

Michel Ledard (*DREAL Bretagne*) ajoute que la directive DCSMM pourra répondre à cette question. C'est une directive plus intégratrice des sujets environnements marins de la façade Atlantique. Cela permet de trouver une cohérence avec ce qui est fait par ailleurs car il ne faut pas tout attendre de la démarche Natura 2000.

Hélène Gosse (Guingamp-Paimpol Agglomération) informe les membres du COPIL de la signalisation par un particulier d'une erreur dans le DOCOB. La modification a été réalisée. Elle concerne la dénomination de certains habitats de haut de plage qui ne correspondait pas exactement à celle des cahiers d'habitats.

## 6 QUESTIONS DIVERSES

Michel Ledard (*DREAL Bretagne*) présente le sujet des zones de protections fortes dans le cadre de l'application de la DCSMM.

Ce travail répond aux objectifs de la Directive Cadre pour la Stratégie du Milieu Marin (DCSMM). Cette directive européenne intègre tous les volets de l'environnement en mer (biodiversité, déchets, qualité de l'eau, de pollution, d'espèces invasives) et fonctionne sur des cycles de 6 ans. Conformément à la DCSMM, l'ensemble des Etats membres doivent mettre en place un Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) ; Ce PAMM représente le plan d'action environnemental du Document Stratégique de Façade (DSF) à l'échelle de la façade Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO). Le DSF est actuellement en cours de validation. Le CMF a validé ces propositions et nous sommes actuellement en phase de consultation au niveau national.

L'action « compléter le réseau d'AMP par la mise en place de zones de protection fortes (ZPF) sur les secteurs de biodiversité marines remarquables » du premier cycle, a pour objectif de développer le réseau de protection fortes et d'en renforcer le contrôle.

Les ZPF seront définies en lien avec les comités de gestion des Aires Marines Protégées (AMP) comme les COPIL N2000, les conseils de gestion des parcs, etc. Elles seront ensuite validées par le Conseil Maritime de Façade (CMF) avant instruction officielle des services de l'État. L'attribution du statut de ZPF sera donnée par le ministère en charge de l'écologie à l'échelle nationale.

Une ZPF doit répondre à 5 critères pour être éligible, élaborés à partir d'une méthode nationale sous pilotage ministériel :

- la ZPF doit porter sur la biodiversité remarquable définie par les enjeux écologiques forts et majeurs de la directive (annexe 5 du DSF) ;
- elle devra être prioritairement mise en place au sein d'une AMP (réseau N2000 ou parcs naturels marins) ;
- elle doit disposer d'une réglementation particulière des activités permettant de diminuer très significativement voir de supprimer les principales pressions sur les enjeux écologiques justifiant la protection forte ;
- elle doit s'appuyer sur un document de gestion d'où l'importance d'être située au sein d'une AMP ;
- elle doit pouvoir bénéficier d'un dispositif de contrôle opérationnel des activités qui seront encadrées au sein de la ZPF.

À partir des enjeux forts et majeurs des habitats et espèces identifiés dans le DSF, un état des lieux de spatialisation le long du littoral a été établi. Les mesures réglementaires existantes ont ensuite été inventoriées et spatialisées pour les croiser avec les enjeux identifiés afin d'identifier des manquements par rapport à la suffisance du réseau au regard des critères ZPF. Ce travail d'analyse a permis de proposer ensuite des ZPF potentielles pour l'atteinte d'un réseau cohérent à l'échelle de l'ensemble de la façade.

Cette démarche a été réalisée sur l'ensemble du littoral français sur chaque façade maritime, sous pilotage national par le Ministère de la Transition Ecologique (MTE) afin de conserver une harmonisation de toutes les approches dans les différentes façades.

Le site Natura 2000 « Trégor-Goëlo » est concerné par la RNR « Sillon de Talbert », sur le point d'être reconnu comme ZPF.

Laurent Alaton (*sous-préfet de Lannion*) demande comment est intégré ce label dans le corpus juridique.

Michel Ledard (*DREAL Bretagne*) répond que le président de la République a déjà présenté certaines choses dans le congrès national UICN.

Des chiffres plus précis ont été annoncés pour la méditerranée mais pour l'instant il n'y a pas de cible annoncée pour l'instant au niveau de la façade Atlantique. On attend des cadrages réglementaires un peu plus précis au niveau européen. Les critères annoncés ici sont les critères défendus par la France au niveau européen, l'essentiel étant de s'affranchir des pressions les plus importantes.

À ce jour, ce sont des secteurs à enjeux qui sont validés et la protection n'est pas forcément très contraignante au niveau du territoire.

Laurent Alaton (*sous-préfet de Lannion*) fait remarquer que le travail d'extension de la RNN des Sept îles a demandé trois ans de concertation. Il demande s'il s'agit ici d'un renforcement de statut de protection de l'existant ou s'agit-il d'une nouvelle protection.

Michel Ledard (*DREAL Bretagne*) répond que la démarche ZPF n'apportera pas de réglementation supplémentaire par rapport au projet de RNN en cours. Une demande sera faite pour faire reconnaître la future RNN comme ZPF.

Stéphane Riallin (*Conservatoire du littoral*) ajoute que dans la mesure où le sillon de Talbert a déjà été ciblé, doit-on s'attendre à un renforcement de la protection existante ?

Michel Ledard (*DREAL Bretagne*) répond que c'est une réglementation existante qui est soumise au statut de reconnaissance ZPF. Si cette reconnaissance est actée, il ne sera pas utile d'aller plus loin.

Henri Chaumard (*comité régional de la conchyliculture*) s'inquiète de la complexification des outils de protections environnementaux alors que leur activité est déjà en difficulté. Doit-on craindre de devoir abandonner nos concessions ?

Michel Ledard (*DREAL Bretagne*) répond que les schémas des structures encadrent déjà cette activité. L'idée est de savoir si ce schéma est suffisant.

En l'absence d'interventions supplémentaires, Laurent Alaton (*sous-préfet de Lannion*) remercie l'ensemble des membres du COPIL de leur participation et plus particulièrement les différents intervenants.

Pour le préfet Maritime de l'Atlantique
l'adjoint au préfet Maritime
chargé de la division de l'action de l'État en mer,

Jean-Michel CHEVALIER

Pour le préfet des Côtes d'Armor,
la sous-préfete de Lannion,

## ANNEXE II

## LISTE DES PARTICIPANTS AU COPIL

**PARTICIPANTS PRÉSENTS**

| Organisme | Nom du représentant |
|---|---|
| Sous-préfecture de Lannion | Laurent ALATON |
| Préfecture maritime de l'Atlantique | Jean-Michel CHEVALIER |
| Préfecture maritime de l'Atlantique | Sophie OLLIVIER |
| Commandant de la Zone Maritime Atlantique (CZMA) | Grégoire LELIEVRE |
| DREAL Bretagne | Michel LEDARD |
| DDTM 22 | Claire TREHET |
| Délégation Mer et littoral 22 | Magali LECLERCQ |
| OFB/ DFM | Hugues CASABONNET |
| Guingamp-Paimpol agglomération | Hélène GOSSE |
| Guingamp-Paimpol agglomération | Céline CABON |
| Guingamp-Paimpol agglomération | Jean-Pierre GIUNTINI |
| Conseil départemental des Côtes d'Armor | Muriel FAGOT |
| Conseil départemental des Côtes d'Armor | Gilles PAGNY |
| Lannion-Trégor Communauté | Eric POULOUIN |
| Leff Armor Communauté | Jean-Baptiste THOS |
| Commune de Pleubian | Julien HOURON |
| Commune de Trévou-Tréguignec | Dominique DERRIEN |
| Commune de Penvénan | Mathieu LE DANTEC |
| Commune de Plouezec | Jacques MANGOLD |
| Commune de Kerfot | David THOMAS |
| Commune de Quimper-Guézennec | Jean-Paul LE CALVEZ |
| Commune de Paimpol | Marie-Christine PARROT |
| Commune de Ploubazlanec | Françoise ATTARD |
| Commune de Minihy-Tréguier | Marie-Yvonne GALLAIS |
| Conservatoire du Littoral | Stéphane RIALLIN |
| CRC Bretagne Nord | Henri CHAUMARD |
| Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA) | Rémy MICHEL |
| CRPMEM Bretagne | Nolwenn HAMON |
| Association des Petites Iles de France (APIF) | Dominique FABRE |
| Association Bretagne Vivante | Thierry AMOR |
| IDRA BIO | Evans TREBAUL |

## PERSONNES EXCUSÉES

### Organisme

SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Conservatoire botanique de Brest

Groupe mammalogique breton

Groupe d'études ornithologiques des Côtes-d'Armor

## LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Membres du comité de pilotage N2000 des sites « Trégor-Goëlo »

COPIES :

- Préfecture des Côtes d'Armor
- PREMAR ATLANT/AEM (ENVMAR)
- archives (dossier d'affaires - D03).